

DELIBERATION
du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : 2

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL.

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2026/22 :

Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Dominique SCHNEIDER, Mme Marie-Jeanne GASSMANN, Mme Nathalie ANTONI, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Jean-Noël BURG, M. Kevin DEBES, M. Nicolas DETTWILLER, M. Geoffrey LANG, Mme Caroline MOUTIER, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, Mme Estelle OHLMANN.

Membres absents à la délibération n°2026/22 : M. Eric HIRSCH, M. Luc WEBER.

Délibération 2026/22**objet : Proposition des membres appelés à siéger à la commission communale des impôts directs**

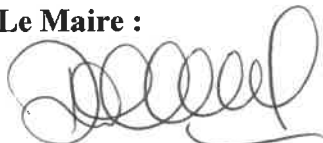
Le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire et que suite au renouvellement général des conseils municipaux le directeur régional/départemental des finances publiques est amené à désigner de nouveaux commissaires sur une liste de présentation de contribuables établie en nombre double par l'assemblée délibérante. Dans les communes de moins de 2000 habitants la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins qui jouissent de leurs droits civils, sont inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) et sont familiarisés avec les circonstances locales en possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des tâches qui leurs seront confiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, dresse, dans les conditions qui suivent, une liste de 24 personnes susceptibles de faire partie de la commission communale des impôts directs et choisies *in fine* par le directeur des finances publiques :

	Nom-Prénom	Date de naissance	Contribuable à l'impôt direct local
1	BLETTERER-RAU Marie-Paule	20/05/1961	CFE
2	BONATI-VELTEN Richarde	14/04/1980	TFNB
3	BUR Dominique	18/09/1956	TFNB
4	BUR Joseph	23/05/1951	TFNB
5	BURG Jean-Noël	18/01/1988	TFNB
6	CHEVAUCHEE Mathieu	13/03/1981	CFE
7	DETTWILLER Nicolas	21/04/1992	TFB
8	GASSMANN Marie-Jeanne	26/03/1958	TFNB
9	HERRE Raphaël	21/06/1977	CFE
10	HIRSCH Eric	30/05/1977	TFB
11	JUNG François	09/10/1955	TFNB
12	KIEFER Claude	21/02/1960	TFNB

13	KOEGER Benoît	03/02/1963	TFNB
14	LANG Geoffrey	28/01/1994	TFB
15	MOUTIER Caroline	13/09/1987	TFB
16	MULLER Denis	14/05/1981	TFB
17	OHLMANN Estelle	24/09/1969	TFB
18	PERRIER Fabienne	27/08/1962	CFE
19	PFEIL Marie-Laure	07/06/1972	TFB
20	SCHMITT Christophe	18/01/1967	CFE
21	SCHNEIDER Dominique	08/08/1969	TFB
22	SCHULLER Marie-Chantal	27/04/1962	TFB
23	STEINMETZ Jean-Marie	23/11/1968	TFB
24	WEBER Alain	16/03/1969	CFE

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Emmanuelle MULLER WEIBEL

**Certifié Exécutoire par le Maire,
 compte tenu de la réception en
 Sous-Préfecture le 04 MAI 2026
 et de la publication le 04 MAI 2026**

Le Maire,



The seal is circular with the text "MAIRIE DE BATZENDORF" around the top and "67 Bas-Rhin" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.